

de 2.000 m<sup>2</sup> susceptible d'être construite.

Cette délibération est devenue sans objet et il est à lui d'autoriser M. le Maire à signer avec M. Bonnefoy le contrat d'architecte.

### Le Conseil Municipal

Vu l'avis des Commissions des Travaux et des Finances Autorise M. le Maire à signer avec M. Bonnefoy, architecte DPLG le contrat d'architecte concernant l'étude et les travaux d'aménagement de la Tache Verte.

Entre M. l'Amiral Meyer, Maire de la Ville de Royan autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 1er Mars 1950.

Et M. Bonnefoy, architecte DPLG, 51, Tronc de fer à Royan

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1<sup>e</sup> M. Bonnefoy est chargé, en qualité d'architecte, de l'étude des aménagements de la tache verte, de la surveillance des travaux qui y seront réalisés et de la vérification des comptes des entrepreneurs.

Article 2 - Le projet sera réalisé conformément aux plans et documents approuvés par la Municipalité et par le Ministère de la Construction.

Article 3 - M. Bonnefoy recevra les honoraires prévus par le décret 49.165 du 7 février 1949 publié au J. O. du 9 février 1949, soit

- 5% jusqu'à 10.000.000 francs -
- 4% au dessus de 10.000.000 francs -

qui seront réparties conformément aux dispositions du décret sus cité.

Article 4 - Le présent contrat est exempt des formalités d'enregistrement conformément au décret 54.13.18 du 30 décembre 1954 - J.O. du 11 janvier 1955.

Approuvé à l'unanimité

Mairie - M. Laroche rapporteur

A - Extension du réseau d'eau

Dans sa séance du 18 juillet 1950 la Commission des Travaux a proposé qu'une nouvelle tranchée d'extension du réseau d'eau potable soit réalisée dans le cadre des marchés en cours avec la compagnie des eaux.

Les travaux intéressent les voies suivantes :

- Chemin des Rullas

SE 6.12  
Approuvé

60.02

Il a été rapporté au conseil municipal que l'Etat avait détruit à Royan un centre de désinfection qui a été détruit par le bombardement et qui une créance de 711.770 francs valeur 1952 a été accordée.

Un service de désinfection moderne dont l'utilité s'impose nécessite un personnel qualifié. La meilleure solution est l'utilisation de la vapeur d'aldehyde formique la source de chaleur provenant soit d'une chaudière, soit produite par le courant fort.

Une étude a été demandée aux Ets Dethosal qui sont spécialisés dans la fabrication et l'installation des étuves. Ils sont agréés par le ministre de la Santé publique. Le montant de la dépense serait :

- Etuve	27.500 NF
Dispositif de fonctionnement automatisé avec régulation de température et de durée de contact	3.450 NF
Frais de transport du personnel et du matériel de montage et de taxes diverses	887 NF
Installation, mise en place, mise en marche, mise au courant du personnel chargé de fonctionnement	960 NF
Soit au total.	32.797 NF

Le fonctionnement du poste, sa surveillance, la manipulation des objets à l'arrivée et au départ, seraient assurés gratuitement par le personnel de l'hôpital sous contrôle permanent de la direction.

La ville réalisera une grande économie, mais elle serait dégagée de toute responsabilité avec l'assurance d'un travail bien fait.

L'économie se traduirait par :

- suppression de l'achat d'une chaudière
- suppression de la dépense de combustible
- suppression du traitement d'un employé

Le Conseil Municipal

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances  
Décide

De donner un avis favorable à l'installation d'un centre de désinfection à l'Hôpital Malakoff sous réserve dans les limites d'achat des appareils, installation,